

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du MARDI 4 MARS à 21 h 00**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 25/02/2025  
Date d'affichage : 25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le MARDI 4 MARS, à 21 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la délibération n°2021/45 du 14/10/2021.

Etaients présents : M. Richard MAURY, Mme Isabelle BONAMY, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Patricia LEPLAY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Lydia MARCHAT, M. Xavier DUHAMEL, Mme Catherine RIVIERE, M. Guillaume DAUMER, M. Arnaud de RUDDER, Mme Annie MICHEL, M. Ludovic AVENEL VOISIN, Mme Kris MARGUERITE et Mme Valérie SABOUROUX-DALES.

Excusés : M. Erwan MENESES, ayant donné procuration à M. Emmanuel GOSSIEAUX  
M. Gwénolé BOURLES ayant donné procuration à M. Jean-Pierre ISABEL  
Mme Céline LETONDEUR ayant donné procuration à Mme Catherine RIVIERE  
M. Mathieu BAUDRY ayant donné procuration à Mme Isabelle BONAMY  
Mme Ségolène LETELLIER ayant donné procuration à Mme Kris MARGUERITE

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

**Approbation du compte-rendu du 11 FEVRIER 2025**

Le compte rendu de la réunion du mardi 11 février 2024 est adopté à l'unanimité.

**Désignation du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de THAON**

Monsieur Emmanuel Gossieaux, rappelle le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Thaon, construit en 1979 et d'une superficie de 872 m<sup>2</sup>.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 620 000 € Hors Taxes.

Un appel à la concurrence sous forme de procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancé le 16 décembre 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 7 février 2025 à 16 h.

Quatre offres ont été reçues. La Commission Communale d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 février 2025 pour ouvrir les plis et le 3 mars 2025 pour les étudier.

Monsieur Gossieaux donne lecture du rapport d'analyse comparative des offres.

Conformément aux critères énoncés dans l'AAPC et le règlement de la consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Critère n°1 : Technique / Environnement: 50 %
- Critère n°2 : Prix des prestations : 40 %
  - Engagement montant des travaux 40 %
  - Honoraires 60 %
- Critère n°3 : Engagement délai des travaux : 10%

Les notes globales de chacun des candidats sont les suivantes :

- Equipe Agence B2 Pascal MICHEL : 72 points
- Equipe Architecture Dimensions Nouvelles : 64 points
- Equipe HEDO Architecte : 70 points
- Equipe IPH Ingénierie : 100 points

Il est proposé au Conseil Municipal de Thaon le classement suivant :

1. Equipe IPH Ingénierie
2. Equipe Agence B2 Pascal MICHEL
3. Equipe HEDO Architectes
4. Equipe Architecture Dimensions Nouvelles,

Et donc de retenir l'offre de base de l'équipe IPH Ingénierie.

**Coût des honoraires : 47 360 € HT soit 56 832 € TTC**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la proposition de retenir l'offre de l'équipe IPH Ingénierie,
- accepte le marché de maîtrise d'œuvre établi par IPH Ingénierie, Bureau d'Etudes Technique, à LA VAUPALIERE (Seine-Maritime), mandataire du groupement, d'un montant de 47 360 € HT soit 56 832 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-et-une heures et quarante-cinq minutes.